



Association Nationale Air des Télécommunications et du Contrôle (ANATC, ex ANATNB-AA)



ANATC
Jean BIBAUD
24, rue du Monard – 17600 SAUJON
06.62.80.46.09
jean.bibaud@wanadoo.fr

Le Kremlin Bicêtre, le 20 octobre 2020

N° 294-01 / ANATC / Pr

COMPTES RENDUS AGO et AGE ANATC du 14 octobre 2020

Assemblée Générale ORDINAIRE de l'ANATC du 14 octobre 2020

L'assemblée générale nationale ordinaire de l'ANATC du 14 octobre s'est déroulée de 09h00 à 11h15, au Club Vacances IGESA de Saint-Georges-de-Didonne (17110).

1. Etat des présents – Ouverture de la séance – Approbation du dernier CR de l'AGO ANATC

Etat des présents et des pouvoirs :

✚ Présents	: 18
✚ Pouvoirs	: 55
✚ Total	: 73

Ouverture de la séance. Quorum non exigé (Article 7 du règlement intérieur). A l'issue de ce décompte, le président de l'association déclare la séance ouverte.

Approbation du CR de l'AGO ANATC de juin 2019.

Résolution n° 1 : CR de l'AGO ANATC 2019 adopté à la majorité

2. In memoriam

Lecture des membres décédés pour l'année 2019 et 2020 jusqu'au 14 octobre de cette même année. Une minute de silence est respectée en leur mémoire :

ALLONCLE Roger – GAN
BENOIN Roland - HG
BETTOCHI Guy – GMP
BOUIN René - GHG
CADET Gérard - GCO
DELAPORTE Maurice – GHG
DUPEYRON Francis GAN
ENOUT André – GAN
FOURNIER Roger – GHG
GARNIER Patrick – GAN
GOUDICHAUD Jean – GHG
GUILLON Albert – GHG
KRAUS Gabriel – PCAC
LEYGNAT Guy – GHG
LE TUTOUR Léon – GHG
LUCAS Marcellin – GAN

TUR Joseph – GHG
VANARET Jean - GCO
VESPERINI Jean-François – PCAC

Décédés depuis le 1er janvier 2020 :

ADNOT Gilbert - HG
ARBARETAZ Alain – HG
BACHLER Jean-Pierre - GMP
BUIRETTE Pierre – GAN
DELALANDE Maurice - GCO
FOURNIER Guy – GHG
MAUCHAMP Michel – GAN
PONT Maurice – PCAC
POUZADOU Jean - GHG
REMENE Jean - GHG

3. Motions GR 003 / FNAM

Cette année, le Gr 003 FNAM / ANATC n'a eu aucune motion à faire valoir à la FNAM, mais soutient celles adoptées ce même 14 octobre 2020 par l'assemblée générale 2020 de la FNAM tenue à Neuvy-sur-Barangeon (au Domaine FNAM de la Grande Garenne). Ces motions paraîtront dans le magazine "La Charte" de la FNAM.

Résolution n° 2 : Motions adoptées à l'unanimité.

4. Mot du Président national de l'association (Jean BIBAUD)

Chers adhérents, chers amis, merci de votre présence à cette 73^{ème} assemblée générale. Je salue et remercie également, et très chaleureusement, tous ceux et toutes celles qui ont consacré et qui consacrent encore beaucoup de leur énergie et de temps à l'association.

L'ordre du jour est dense. Je vous demande donc de bien vouloir limiter au maximum la durée de vos interventions. Je rappelle que cette première réunion doit se terminer à 11h00 au plus tard, pour que celle de l'assemblée générale extraordinaire qui suit puisse disposer de suffisamment de temps avant le déjeuner. Je vous en remercie d'avance.

Vous m'avez fait confiance depuis le 16 avril 2005. C'est beaucoup... trop à mon avis. Comme je l'ai précisé à plusieurs reprises, ma décision de démissionner est ferme et définitive. Parallèlement à cela, les perspectives vitales de l'association et les récentes reculades du monde extérieur entraînent aujourd'hui l'ANATC vers la dissolution. Il s'agit de l'affaiblissement numérique inquiétant du conseil d'administration, de la paupérisation exponentielle de notre effectif, du détachement quasi-total de l'armée de l'air à l'égard de notre association, etc... Bref, nous devons maintenant accepter d'en rester là, de jeter l'éponge la tête haute, bref, de voter la dissolution de l'ANATC à la fin de cette matinée.

Gardons à l'esprit que cette ultime décision nous impose la plus grande sérénité en respectant l'intérêt général, c'est-à-dire sans oublier nos camarades et affiliés non présents à nos côtés.

Passons maintenant aux choses sérieuses.

5. Rapport moral et d'activités

Rapport présenté par Jean BIBAUD (Président et secrétaire de l'ANATC).

Chers adhérents, chers amis,

Merci d'être présents à cette 73^{ème} assemblée générale ordinaire de l'ANATC, à Saint-Georges-de-Didonne. Félicitons-nous d'avoir tous survécu à cette maudite pandémie du COVID 19, enfin jusqu'à ce jour, virus qui a très profondément perturbé cette année 2020. Conséquences, la réunion du conseil d'administration du 26 mars s'est transformée en travaux exceptionnels via internet du 16 mars au 18 avril et l'AGN du 27 juin a dû être reportée à ce jour, 14 octobre. Tout cela a repoussé d'autant la démission du président et la dissolution envisagée fin juin 2020. Le conseil d'administration et son président ont donc dû jouer les prolongations, équipe constituée de 14 administrateurs.

Voilà bientôt un peu plus de 15 ans que vous maintenez le même Président à la tête de l'association, Président qui assume aussi le rôle de secrétaire national depuis le 15 mars 2019. A ce titre, il lui revient donc de présenter ce rapport moral 2019-2020.

Comme vous pouvez le constater, le volume de la participation de nos assemblées générales s'amenuise année après année au point qu'il devient déraisonnable de poursuivre encore bien longtemps ce modèle de rassemblement annuel. Ce phénomène est aussi marqué par la chute progressive des pouvoirs reçus pour nos assemblées.

J'ouvre une parenthèse pour rappeler l'importance de l'Assemblée générale nationale à ceux et celles qui la négligent pour une raison ou une autre. Hormis l'aspect contractuel de cette réunion annuelle, l'effort a toujours été fait pour qu'elle se déroule chaque année dans un lieu différent. C'est d'autant plus navrant que ce dernier séjour aurait dû être l'occasion de nous réunir nombreux pour la dernière fois. Je ferme la parenthèse.

Nous aborderons plus en détail le bilan 2019 / 2020 dans l'ordre du jour qui suit, un bilan dont quatre points essentiels révèlent l'essoufflement profond de l'ANATC :

- ✚ Premier paramètre, l'inexorable paupérisation de l'effectif de ANATC qui passe de 283 à 248 adhérents (moins 12,36 %), entre le 1^{er} janvier 2019 et aujourd'hui. Ce déclin est malheureusement régulier depuis une dizaine d'années ;*
- ✚ Second paramètre, l'affaiblissement du bureau national et surtout du conseil d'administration qui ne compte que 14 membres dont 3 ne participent plus aux réunions du CA depuis plus de 2 ans. La fourchette imposée par nos statuts est de 10 à 30 administrateurs. Rajoutons à cela la moyenne d'âge de ces 14 administrateurs qui est de 77 ans. Le doyen des administrateurs a 94 ans et le plus jeune a 65 ans ;*
- ✚ Troisième paramètre, le désintéressement quasi-total du monde actif de l'armée de l'air à notre cause ;*
- ✚ Quatrième paramètre, la cerise sur le gâteau, la démission du Président sans qu'aucun successeur potentiel se soit porté volontaire.*

Nous voilà donc maintenant dos au mur, ce qui signifie que la fin de l'association ANATC loi 1901 est malheureusement arrivée, association qui a vu le jour en 1948 sur les bases d'une grande solidarité d'anciens, celle de la 704^{ème} Compagnie des Transmissions-Navigation-Balisage de l'Armée de l'Air – CTAA

704 du général LOIZILLON. Il est bon aussi de savoir que notre association a jusqu'à ce jour, 14 octobre 2020, inscrit 4014 membres depuis sa création.

Quelle que soit la date de création d'une association, le facteur humain est la principale cause de disparition ou d'échec faute de sang nouveau, loin devant le facteur financier. La défection des responsables et des bénévoles est la cause la plus régulièrement citée.

En revanche, d'autres facteurs influent fortement sur le devenir d'une association, à commencer par l'âge des responsables conjugué au manque d'intérêt de leur succéder (la relève, la continuité des engagements), situation destructrice de plus en plus courante de nos jours. C'est notre cas.

Toutefois, l'arrêt de l'activité ne signifie pas toujours la fin d'une association. Parmi les associations, certaines ont déclaré avoir interrompu leur activité, tout en estimant ne pas avoir définitivement coupé les ponts entre adhérents. D'autres associations ont disparu, pour renaître quelquefois sous d'autres formes juridiques ou tout simplement en amicales ou collectifs.

Un tour d'horizon sur l'activité humaine actuelle de l'armée de l'air, au sein des commandements et de leurs unités, révèle en partie leur détachement croissant envers les associations nationales (cadre de vie professionnel en perpétuelle évolution, évolution des mentalités virant vers un égoïsme grandissant, réduction des effectifs en incohérence avec l'augmentation des charges de travail, multiplication des missions extérieures et des mutations au gré des évolutions répétitives de l'organisation de l'armée de l'air, généralisation des amicales et salles d'honneur au sein même des unités en total isolement avec l'extérieur, numérisation des échanges omni présente néfaste aux relations humaines, professionnalisation de plus en plus pointue perturbant la maîtrise collective du bout en bout nécessitant ainsi une attention individuelle quasi permanente et usante dans le temps, etc...). Le constat est inquiétant. Les perspectives minent non seulement les associations nationales mais également, semble-t-il, les Armées par l'affaiblissement de la solidarité et l'accentuation périlleuse de l'individualisme. Il en résulte que l'ANATC perd tout intérêt pour eux d'autant que le haut de la pyramide, les grands commandements tels que le CFA et le CDAOA, pour pas les nommer, nous tournent le dos sans explication claire de leur part.

Aujourd'hui, faute de "combattants" et d'appuis extérieurs, l'assemblée générale extraordinaire de la fin de cette matinée devra donc se prononcer sur ce qui semble être l'extinction de notre association. En contrepartie, notre orgueil nous invitera très certainement vers la création d'une entité du type "collectif" pour que la mémoire des SSIC Air et l'amitié collective perdurent encore quelques temps.

J'arrive au terme de ce rapport moral, et avant de poursuivre l'ordre du jour de notre assemblée générale ordinaire, je voulais vous dire que la vie de l'ANATC a été riche, très riche... et pas de tout repos à certains moments... ! Ces 72 bougies d'amitié et de solidarité allumées sous l'égide des TNB, grâce au général LOIZILLON, vont ce jour s'éteindre sans pour autant mettre un terme à nos relations car, comme une célèbre citation le dit : La vie c'est des étapes... La plus douce c'est l'amitié... La plus dure c'est la séparation... La plus pénible c'est les adieux... La plus belle c'est les retrouvailles.

Bravo et merci à vous chers adhérents et surtout à vous fidèles de nos assemblées générales. Je vous remercie de votre attention.

Résolution n° 3 : Rapport moral adopté à la majorité des voix moins une abstention.

6. Evolution des effectifs

Cette évolution, arrêtée au 13 octobre 2020, est en phase avec le bilan financier et les cotisations des années 2019 et 2020.

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>14/10/2020</u>
Effectif ANATC	284	260	248
Adhésions	1	3	0
Décès	16	11	10
Démissions	22	1	1
Radiations	10	6	1

Effectif Gr 003 FNAM / ANATC le 14/10/2020 (avec l'ACMA) = 313 membres

Résolution n° 4 : présentation des effectifs au 13 octobre 2020 adoptée à l'unanimité.

7. Cotisations

ANATC : Adhérent actif - la cotisation annuelle de 25 € devrait passer à 28 € en 2021 si non dissolution de l'ANATC.

Conjoint adhérent décédé - la cotisation annuelle de 12 € devrait passer à 13 € en 2021 si non dissolution.

Adhérents affiliés Gr 003 / FNAM - la cotisation annuelle reste fixée à 5 €.

Gr 03 FNAM : maintien à 2 € / adhérent pour l'année 2020 (cotisation incluse dans celles de l'ANATC).

UNATRANS : le forfait annuel est passé de 300 € à 225 € en 2020.

Résolution n° 5 : cotisations à percevoir et versés sont adoptés à l'unanimité.

8. Activités 2019 / 2020 (depuis l'AGN 2019)

8.1. Grands rendez-vous tenus (au plan national) :

- ✚ Assemblée générale ANATC 2019 à Figeac les 5 et 6 juin 2019
- ✚ Assemblée générale de la FNAM à Caen le 20 juin 2019 (voir "La Charte")
- ✚ Cérémonie souvenir dédiée à Patrick GARNIER le 15 octobre 2019 à Artigues-Près-Bordeaux
- ✚ AGN (AGO et AGE) de l'UNATRANS au fort de Bicêtre le 27 juin 2019
- ✚ Vœux du CEMAA janvier 2020

Confinement COVID 19 du 14 mars au 11 mai 2020

- ✚ Travaux exceptionnels du CA via Internet du 16 mars au 18 avril 2020
- ✚ AGO FNAM 2020 le 14 octobre 2020 à Neuvy-sur-Barangeon → pouvoir Gr 003 émis
- ✚ AGN UNATRANS 2020 non fixée : envisagée en AGE d'ici la fin 2020 (mise en sommeil de l'association)
- ✚ Cérémonie à la mémoire de Michel MAUCHAMP le 28 septembre 2020 organisée par le GAN au cimetière urbain de PAU.

8.2. Principales actions menées :

- ✚ Réunions du Conseil d'administration les 5 juin 2019 à Figeac, 15 octobre 2019 à Artigues-Près-Bordeaux, et travaux exceptionnels de mars et avril 2020 via Internet (confinement).
- ✚ Relations CFA / ANATC → Echec de la proposition d'une "Charte" et de toutes relations BACE et BAAMA + Difficultés avec nouvelle organisation Armée de l'Air et de l'Espace
- ✚ Réalisation du mini bulletin de juin 2019 et du bulletin ANATC de janvier 2020
- ✚ Diffusion du bulletin ANATC de janvier 2020
- ✚ Mises à jour de l'Annuaire ANATC en juillet 2019 et janvier 2020 (Internautes)
- ✚ Abandon physique de la présence ANATC sur le fort de Bicêtre le 06 octobre 2020. Seule l'adresse du siège social de l'ANATC reste inchangée au fort de Bicêtre.
- ✚ Organisation AGN + Ordre du jour détaillé et présentation de l'AGO / AGE ANATC 2020.

8.3. Principales actions en cours :

- ✚ Devenir de l'ANATC à l'issue de l'AGO ANATC 2020 (AGE 2020) – Référence : bulletin ANATC de Janvier 2020 (CR de la réunion du CA du 5/10/2019 – page 12) – Paupérisation - Abandon des relations avec le CFA - Dissolution du GAS et difficultés diverses pour PCAC, GCO - Abandon des relations avec l'EAC2P...
- ✚ Organisation de la dissolution de l'ANATC → Mission de l'Organe liquidateur - Référence : bulletin ANATC de janvier 2020 (conclusion de l'étude de la commission "Devenir de l'ANATC"- pages 14 et 15)
- ✚ Remise du drapeau si dissolution au SHD ou à la FNAM → Choix AGO = SHD après le vote de l'assemblée de ce 14/10/2020 (hors réunion, il se pourrait qu'il soit déposé dans la Chapelle Mémorial de l'Aviation de Lescar). Vote en AGE.
- ✚ Destinations des Archives mémorielles ANATC → Maintien à Saujon en attente d'une destination vers l'ACMA ou à défaut au SHD Vincennes. Vote en AGE
- ✚ Rédaction du bulletin Spécial ANATC de fin 2020
- ✚ Poursuite des "Travaux Mémoire et Patrimoine"
- ✚ Préparatifs de la liquidation de l'ANATC

9. Affiliations et liens

UNATRANS : non fixée

- ✚ Délégués ANATC auprès de l'UNATRANS jusqu'au 31 décembre 2020 : Jean BIBAUD et Jean Philippe CHAMPARNAUD (administrateur UNATRANS).
- ✚ Faute de succession à la présidence de l'UNATRANS, cette association devrait être mise très prochainement en sommeil : AGE à préciser.

FNAM :

- ✚ L'ANATC n'est pas représentée à l'AGO 2020 de la FNAM qui se déroule ce même jour, 14 octobre, à Neuvy-sur-Barangeon (Domaine de la Grande Garenne), AGO réduite (un seul jour avec la présence d'une seule personne par Groupement).

- ✚ La mise à jour du listing des adhérents Gr 003 FNAM sera effectuée par le président du Gr 03 FNAM avant fin 2020.

ACMA Lescar :

- ✚ Noël POTIER en est toujours le président (*adhérent ANATC 2019*), le trésorier est Jean-Luc MEUNIER et le secrétaire Marc CASTETS.
- ✚ L'ACMA a fait part de ses soucis matériels pour la réalisation d'un abri indispensable pour le stockage de ses archives (*35 m² nécessaires à créer sur le site de la Chapelle*), pour la rénovation du clocher, pour la remise en parfait état des stèles dont celle de l'ANATC, pour le rafraîchissement des espaces verts de la Chapelle et pour de menus travaux d'entretien extérieur et intérieur de la Chapelle)

ASPC2A Evreux :

- ✚ Depuis début 2019, les liens de l'ANATC avec l'ASPC2A d'Evreux et le CFA (*BAAMA et BACE*) n'ont pu être rétablis et sont donc définitivement rompus suite à l'échec du projet de la Charte de bonne conduite qui leur a été proposée, mais surtout à leur désintérêt quasi général vis-à-vis de notre association nationale.

10. Administration nationale et régionale

Siège national au fort de Bicêtre

- ✚ Le local du siège national de l'ANATC (*n° 42 – Bât. 018 du fort de Bicêtre*) a été rétrocédé à la DC-DIRISI fin 2019. Tous les éléments sensibles (*documents...*) et de supports divers (*bimbeloterie, archives...*) ont été rapatriés au domicile du président Jean BIBAUD, lieu où toutes les archives ANATC ont été rassemblées.
- ✚ Les éventuelles réunions pourront être tenues à la MCVA de la ville du Kremlin Bicêtre.

Bureau national (administration)

- ✚ Maintenu en parallèle des travaux de l'organe liquidateur jusqu'à fin 2020.
- ✚ Adresse postale (*courrier*) → maintenue chez le président national (*présidence, secrétariat et trésorerie*) jusqu'à la fin de la liquidation de l'ANATC : ANATC – Jean BIBAUD - 24 rue du Monard – 17600 Saujon.
- ✚ Validité des attestations annuelles d'assurance de l'association acquise jusqu'à fin mars 2021

Administration des groupes

- ✚ Régularisation de la trésorerie des groupes régionaux (*cotisations, reversements, frais divers...*) à effectuer avant fin novembre 2020.
- ✚ Annulation des comptes bancaires des Groupe régionaux → reversement des comptes vers le CCP national avant le 30 novembre 2020.
- ✚ Centralisation administrative dès le 17 octobre 2020 → comptabilité / gestion des adhérents.

11. Devenir de l'ANATC

Le "Devenir de l'ANATC / Gr 003 FNAM" a fait l'objet d'une rubrique particulière dans le bulletin ANATC de janvier 2020. Depuis, en mars et avril 2020, le conseil d'administration a approuvé les points suivants qu'il vous soumet :

- ✚ Approbation de la conclusion des travaux du comité "Devenir de l'ANATC / Gr 003 FNAM" → Dissolution.
 - Résolution n° 6 :** conclusion approuvée à l'unanimité moins 2 abstentions.
- ✚ Composition et mission de l'Organe liquidateur → document ci-joint approuvé et recommandé par le CA.
 - Résolution n° 7 :** Composition et mission de l'Organe liquidateur adoptées à l'unanimité.
- ✚ Archives ANATC maintenues aussi longtemps que possible au domicile du président de l'ANATC – (*archives triées et reconditionnées*) → action approuvée et recommandée par le CA.
 - Résolution n° 8 :** stationnement temporaire des archives ANATC adopté à l'unanimité
- ✚ Clôture des comptes. L'AGN 2020 de l'ANATC se prononce pour l'attribution d'un don à l'ACMA (*travaux d'entretien de la Chapelle de l'Aviation*) d'un montant de 50 % et d'un autre don à la FOSA (*Fondation privée de recettes suite au confinement du COVID 19*) d'un montant de 50 %, pourcentages du solde de tous comptes de la trésorerie de l'ANATC après dissolution et liquidation. Dans ce sens, et d'une manière plus générale, le CA ANATC a établi cette redistribution des fonds (*en pourcentage*), opération à effectuer en fin de liquidation de l'association. → Approuvé et recommandé par le CA.
 - Résolution n° 9 :** attributions du solde de la trésorerie ANATC après dissolution et liquidation adoptées à l'unanimité
- ✚ Destination du patrimoine et des biens - Confier la mémoire "ANATNB - ANATC" à l'ACMA, et à défaut au SHD pour l'essentiel (*à son initiative*) → Approuvé et recommandé par le CA. Le reste pourra rejoindre soit une salle d'honneur d'une unité SSIC Air, soit une entité associative Air. Il est aussi prévu qu'une partie de la bimbeloterie ANATC puisse soit attribuée aux membres des groupes régionaux et du hors groupe. → Approuvé et recommandé par le CA.

Résolution n° 10 : destination du patrimoine et des biens ANATC après dissolution et liquidation adoptées à l'unanimité

- ✚ Destination du drapeau du Gr 003 FNAM / ANATC vers le SHD en priorité (*évitant toute interprétation d'échec*) ou la FNAM en seconde possibilité. → Choix définitif à voter.

Résolution n° 11 : destination du drapeau Gr 003 FNAM / ANATC vers le SHD Vincennes après dissolution et liquidation adoptées à l'unanimité. Une dérogation, hors réunion, est accordée à l'organe liquidateur pour que ce drapeau puisse éventuellement regagner la Chapelle Mémorial de l'Aviation à Lescar.

- ✚ Proposition d'orientation des adhérents vers des entités associatives extérieures au Gr 003 FNAM / ANATC (*féderations, associations, amicales...*). La liste paraîtra dans le bulletin Spécial ANATC de 2020. Cette proposition d'orientation (*libre choix donné aux adhérents...*). → Approuvé et recommandé par le CA.

Résolution n° 12 : proposition d'orientation après dissolution des adhérents à paraître dans le prochain et dernier bulletin ANATC de fin 2020 adoptée à l'unanimité

12. Bulletin - Site internet – Messagerie internet

Bulletin "Spécial" ANATC de fin 2020

- ✚ Un bulletin "Spécial" 2020 sera réalisé et diffusé aux adhérents ANATC à l'issue de l'AGN 2020 avec un sommaire réduit à : l'éditorial, la vie de l'association (*séjour de l'AGN 2020, CR des travaux du CA et des assemblées AGO / AGE, effectifs, In memoriam et hommage à nos disparus*), l'après ANATC et orientations possibles des adhérents vers d'autres entités associatives... activités nationales de l'ANATC / Gr 003 FNAM 2020 et vie des groupes régionaux. La rédaction, la reproduction et la diffusion sont placées sous la responsabilité du président de l'ANATC → Approuvé et recommandé par le CA.

Résolution n° 13 : réalisation du bulletin Spécial ANATC de fin 2020 adoptée à l'unanimité

- ✚ Dernière diffusion de l'annuaire ANATC sous sa version numérique sera effectuée fin novembre 2020. → Approuvé et recommandé par le CA.

Résolution n° 14 : diffusion numérique de l'annuaire ANATC fin 2020 adoptée à l'unanimité

- ✚ Le site Web de l'ANATC (<http://www.anatc-tnb.fr>) sera abandonné à la fin 2020 → Approuvé et recommandé par le CA.

Résolution n° 15 : abandon du site Web ANATC le 12 novembre 2020 adopté à l'unanimité

- ✚ Abandon des 2 messageries ANATC (anatc-tnb@wanadoo.fr et anatc.tnb@wanadoo.fr) laissé à l'initiative de l'organe liquidateur de l'ANATC (*aucun contrat ne lie l'ANATC à l'opérateur Orange*) → Approuvé par le CA.

Résolution n° 16 : abandon de la messagerie internet de l'ANATC confié à l'organe liquidateur adopté à l'unanimité.

13. Patrimoine SSIC

Poursuite des travaux de mémoire engagés par le président aussi longtemps que possible. → Action du président de l'ANATC et de l'organe liquidateur.

14. Calendrier

- ✚ Diffusion du dernier annuaire numérisé de l'ANATC fin 2020
- ✚ Diffusion d'un bulletin Spécial ANATC fin 2020 / janvier 2021 (*le dernier avec CR CA, AGO et AGE, hommage à Jean GOUDICHAUD, Michel MAUCHAMP... après ANATC ...*)
- ✚ Travaux de l'organe liquidateur à partir du 17 octobre (*en parallèle des actions du bureau jusqu'à fin novembre 2020*), avec un jalon de fin fixé le 31 mars 2021.

15. Rapport Financier

Au vu des données connues du hors groupe au 30 septembre 2020 et de la visibilité du bureau national vis-à-vis des groupes régionaux, le trésorier général de l'ANATC (*Daniel WERTEPNA*) présente le rapport suivant :

15.1. Trésorerie Hors Groupe (Bureau National) 2019

Bilan présenté par le trésorier général Daniel WERTEPNA :

REPORT EXERCICE PRÉCÉDENT			DÉPENSES DE L'EXERCICE		
370	Stock marchandises		603	Sorties de stock	
512	Banque Postale	4 246,81 €	606	Frais de Fonctionnement - Administratifs	655,82 €
531	Caisse		610	Frais Organisation Animations	12 172,90 €
514	Livret A	29 753,87 €	611	Bulletin ANATC et Mini Bulletin	1 393,99 €
Total report A		34 000,68 €	625	Frais de Déplacements	1 275,24 €
			626	Frais Postaux et Téléphoniques	111,50 €
			658	Reversement Cotisations aux Groupes	140,25 €
			671	Don + Cotis FNAM, UNATRANS	914,00 €
			672	Dons + Social	872,00 €
			673	Frais Divers	97,91 €
			Total des Dépenses C		17 633,61 €
RECETTES de l'EXERCICE			DISPONIBILITÉS EN FIN D'EXERCICE		
703	Augmentation du Stock		370	Stock marchandises	
706	Abonnement Revue		512	Banque Postale	5 370,32 €
708	Recettes des Animations	12 017,50 €	531	Caisse	
740	Subventions	1 040,00 €	514	Livret A	28 976,40 €
	??	25,00 €			
757	FERMETURE COMPTE GAS	947,04 €			
758	Cotisations Adhérents	3 120,24 €			
759	Reversement cotisations groupes	438,63 €			
765	Recettes sur livrets	222,53 €			
771	Dons	133,71 €			
772	Recettes Diverses + Bimbeloterie	35,00 €			
Total des RECETTES B		17 979,65 €	Total D		34 346,72 €
RÉSULTAT EXERCICE 2019 : (B-C)		346,04 €			
TOTAL (A+B)		51 980,33 €	TOTAL (C+D)		51 980,33 €

15.2. Etat "Prévisionnel" post AGN ANATC 2020

Etat prévisionnel qui couvre la période du 14 octobre 2020 à la fin de la liquidation de l'ANATC si la dissolution est votée par l'AGE qui suit cette AGO.

Rubriques	Recettes (1)	Dépenses (2)
AGN ANATC 2020 St-Georges (facture IGESA)	7.610,00 €	11.355,26 €
Divers AGN 2020 (Dossier accueil, masques, gel, clé USB)		171,00 €
Bulletin Spécial janvier 2021 (réalisation et envois)		1.550,00 €
Abonnements OVH et journal du Combattant		86,00 €
Missions - Déplacements		560,00 €
Courriers postaux (hors bulletin Spécial)		255,05 €
Clôture des comptes CCP et CE		215,00 €
Liquidation du patrimoine et des biens		170,00 €
Trop versé assurances GMF et abonnement OVH	?	
TOTAUX	7.610,00 €	14.342,31 €
Différentiel	(1) - (2) = - 6.732,31 €	
Hors GR, le solde en fin de dissolution ANATC est évalué à 26.000 € à +/- 1.000 €		

15.3. Exercice 2020

L'état de cet exercice global ANATC 2020 est celui arrêté à la date du 06 octobre 2020.

REPORT EXERCICE PRÉCÉDENT 2019		
512	Banque Postale	5 630,32 €
531	Caisse	0,00 €
514	Livret A	28 976,40 €
Total report A		34 606,72 €

DÉPENSES DE L'EXERCICE 2020		
606	Frais de Fonctionnement	228,35 €
610	Frais Organisation Animations	12 912,88 €
611	Bulletin ANATC et Mini Bulletin	2 197,86 €
625	Frais de Déplacements	204,00 €
626	Frais Postaux et Téléphoniques	106,00 €
658	Reversement Cotisations aux Groupes	527,50 €
671	Dons + Cotis FNAM, UNATRANS	542,00 €
672	Social	0,00 €
673	Frais Divers	842,80 €
674	Dons liquidation	
675	Dissolution	996,55 €
Total des Dépenses C		18 557,94 €

RECETTES de l'EXERCICE 2020		
706	Abonnement Revue	
708	Recettes des Animations	8 670,00 €
721	Fermeture CCP GAN	2 179,33 €
722	Fermeture CCP GMP	3 731,87 €
723	Fermeture CCP GCO	4 216,04 €
724	Fermeture CCP GPCAC	1 939,12 €
725	Fermeture livret A	28 976,40 €
740	Subventions	855,00 €
758	Cotisations Adhérents	2 028,00 €
759	Reversement cotisations des groupes	1 105,17 €
765	Recettes sur livret A	
771	Dons	171,84 €
772	Recettes Diverses + Bimbelot	0,00 €
Total des RECETTES B		53 872,77 €
RÉSULTAT EXERCICE 2020 : (B-C)		35 314,83 €
TOTAL (A+B)		88 479,49 €
DELTA - 138,00 €		

DISPONIBILITÉS EN FIN D'EXERCICE		
512	Banque Postale	41 083,15 €
531	Caisse	0,00 €
514	Livret A	28 976,40 €
Total D		70 059,55 €
RÉSULTAT EXERCICE 2020 : (D-A)		35 452,83 €
TOTAL (C+D)		88 617,49 €

15.4. Rapport du vérificateur aux comptes

Rapport du vérificateur Emile LE CORRE (*coopté par le bureau le 06 octobre 2020*) l'assemblée générale de ANATC sur le contrôle des comptes de l'exercice 2019 :

Mesdames, Messieurs,

Suite au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé, sur la base des documents présentés par Daniel WERTEPNA, trésorier ANATC, à la vérification du compte courant postal n° 07 071 91 S 020 de l'association ANATC pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

En début d'exercice 2019, le total des disponibilités s'élève à 4.246,81 €, en fin d'exercice il se monte à 5.370,32 €. Le compte de pertes et profits présente donc un excédent de 346,04 €.

Nous avons constaté que le bilan ainsi que le compte de pertes et profits concordent avec la comptabilité. Les contrôles effectués par pointages nous ont permis de constater l'exactitude de la comptabilité et l'existence de pièces justificatives probantes pour chaque opération vérifiée.

En conséquence, nous recommandons à l'assemblée générale d'approuver les comptes présentés, d'en donner décharge aux organes responsables et de remercier le trésorier pour son travail.

A Rochefort, le 12 octobre 2020 - Le vérificateur des comptes coopté – Emile LE CORRE

Résolution n° 17 : le rapport financier (*quibus*) est adopté à l'unanimité moins une abstention.

Le trésorier national, Daniel WERTEPNA, ajoute : *Sous réserve de l'exactitude des comptes tenus par les groupes régionaux, l'avoir de l'ANATC sur l'ensemble des comptes s'élevait à 46.015,71 € au 31 décembre 2018 et à 46.780,04 € au 31 décembre 2019, soit un excédent global de 764,33 €.*

14. Renouvellement du tiers sortant

Au vu de la dissolution de l'ANATC fixée au 31 décembre 2020, le renouvellement du tiers sortant est obsolète. Le conseil d'administration actuel est maintenu jusqu'à cette date du 31 décembre 2020 :

ANGAUD Jean-Claude - BIBAUD Jean - CHAMPARNAUD Jean-Philippe - DONADEY Georges - GIORDAN Paul - HERRAUD Jean - FAUQUET Philippe - FERRO Patrick - PICCO Jean-Paul - THIEUX Paul - VINDEL Christian – WERTEPNA Daniel - CASTETS Marc (ACMA) – POTIER Noël (ACMA).

Résolution n° 18 : maintien du CA en place jusqu'au 31 décembre 2020 approuvé à l'unanimité.

15. Questions diverses

Jean-Philippe CHAMPARNAUD fait part du livre "La tour Eiffel dans la Grande - Guerre Souvenirs d'un sapeur télégraphiste" (20 €) encore disponible au sein de l'UNATRANS, livre qui révèle la chose suivante :

Promise à la destruction dans les années 1900, la tour Eiffel ne reste debout qu'en devenant un poste de radiotélégraphie militaire. Équipée de grandes antennes accrochées à son sommet, la tour communique avec les alliés de la France dans le monde entier à la fin de la Belle Époque. De cette révolution technologique des ondes et du rôle crucial de la tour Eiffel pendant les heures tragiques d'août et de septembre 1914, le livre de Jean Poncin porte témoignage. L'auteur décrit les hommes et les matériels et nous relate une facette méconnue de la Grande Guerre, dans la station souterraine du Champ de Mars où l'on écoute l'ennemi tout en donnant des informations capitales aux états-majors. Publié sous les auspices de l'Union nationale des Transmissions, ce récit illustré par des documents photographiques du témoin est une évocation de la mutation technologique de la TSF et une introduction à la connaissance de ses applications militaires.

Les intéressés sont priés de se manifester auprès de Jean-Philippe CHAMPARNAUD (coordonnées dans l'annuaire numérique de l'ANATC).

16. Fin de l'assemblée générale 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **11h15** pour laisser place à l'AGE concernant la dissolution de l'ANATC.

Assemblée générale EXTRAORDINAIRE ANATC du 14 octobre 2020

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ANATC du 14 octobre 2020 était exclusivement dédiée à la dissolution de l'ANATC / Gr 003 FNAM, et s'est déroulée juste après l'assemblée générale ordinaire.

Les membres de l'association dénommée ANATC (*association nationale air des télécommunications et du contrôle*) dont le siège social est au Fort de Bicêtre (21 avenue Charles Gide – 94270 Le Kremlin Bicêtre), se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au Club Village IGESA de Saint-Georges-de-Didonne (17110 - 39, avenue Paul Roulet), sur convocation du Président Jean BIBAUD par annonce dans le bulletin de liaison ANATC de janvier diffusé par courrier postal à l'ensemble des adhérents de l'association, conformément aux dispositions des statuts approuvés en assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2014 (*articles 16, 17 et 18*).

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire en cas de procuration possible.

M. Jean BIBAUD préside la séance en sa qualité de président de l'association et de Secrétaire de l'association (*secrétaire national en titre décédé*).

Le président constate que les membres présents et représentés (*pouvoirs*) sont au nombre de 73 sur 215 adhérents ayant droit de vote. Le quorum défini à l'article 16 n'est pas atteint. Le président fait usage de la mesure dérogatoire à l'article 16 des statuts (*à titre dérogatoire, si cette proportion n'est pas atteinte, et si les trois-quarts des présents et représentés le décident, l'assemblée extraordinaire peut se tenir immédiatement*).

En conséquence l'assemblée peut valablement délibérer immédiatement au vu de cette mesure dérogatoire de l'article 16 des statuts exigeant les $\frac{3}{4}$ des présents et représentés. L'AGE est alors validée par la totalité des 73 voix. La séance est ouverte.

Le président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée porte sur :

- 1- La dissolution de l'association,
- 2- La liquidation des biens de l'association,
- 3- La nomination d'un liquidateur, ses pouvoirs et ses obligations

Le président présente les motifs de la proposition de dissolution et met successivement aux voix les résolutions (*délibérations*) suivantes.

Résolution portant sur la dissolution de l'association :

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu les raisons qui conduisent à proposer à l'assemblée la dissolution, décide de dissoudre l'association, à compter du 31 décembre 2020, et d'ouvrir les opérations de liquidation à compter du 17 octobre 2020.

Résolution n° 1 : La dissolution est adoptée par 69 voix pour, et 4 abstentions.

Résolution portant sur l'attribution des biens de l'association :

Après avoir entendu l'inventaire des biens de l'association, l'assemblée générale décide de leur attribution selon les modalités suivantes :

- 1- Solde du compte bancaire Banque Postale ANATC attribué sous forme de don à l'Amicale de la Chapelle Mémorial de l'Aviation (ACMA à Lescar près de Pau) et à la Fondation des Œuvres Sociales de l'Air (FOSA à Paris) à raison de 50% chacune,
- 2- La totalité des archives mémorielles de l'association attribuée à l'Amicale de la Chapelle Mémorial de l'Aviation (ACMA à Lescar près de Pau), et à défaut au Service Historique de la Défense (SHD à Vincelles)
- 3- Les biens matériels qui se limitent aux fournitures de bureau et à la bimbeloterie, et donc sans grande valeur (*l'association ne possède aucun bien immobilier ni mobilier*), seront ventilés au gré des demandes des adhérents de l'ANATC.

Résolution n° 2 : L'attribution des biens est adoptée par 69 voix pour et 4 abstentions.

Résolution portant sur la désignation d'un liquidateur :

L'assemblée générale décide de nommer Mr Jean BIBAUD en qualité de liquidateur assisté de Messieurs Daniel WERTEPNA, Christian VINDEL, Paul GIORDAN, Jean-Philippe CHAMPARNAUD et Jean-Paul PICCO.

L'assemblée générale confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations en cours, procéder au recouvrement des créances, payer les dettes éventuelles, attribuer le boni de liquidation éventuel selon les modalités définies dans la résolution précédente.

L'assemblée générale donne également pouvoir au liquidateur d'accomplir toutes les formalités déclaratives et de publicité liées à la dissolution.

Résolution n° 3 : La désignation du liquidateur est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Résolution portant sur la correspondance :

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer à Saujon (17600), ANATC 24 rue du Monard, le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être conservés.

Résolution n° 4 : L'adresse pour la correspondance de liquidation est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Liquidation

- ✚ Phase transitoire jusqu'à fin décembre 2020 → ex bureau en appui de l'organe liquidateur (*CR des réunions, CR de dissolution, mini bulletin de juin 2020, dettes, AGO FNAM, remise du drapeau ANATC / Gr003 FNAM, ...*).

Résolution n° 5 : La durée de la phase transitoire est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

- ✚ Poursuite des missions prioritaires du bureau ANATC jusqu'au 31 décembre 2020 en parallèle de celles de l'organe liquidateur (*Missions : CR des AGO et AGE, suite et fin du séjour ANATC à St Georges-de-Didone, mini-bulletin de juin 2020, participation du Gr 003 ANATC à l'AGO FNAM du 29 septembre à Nancy*)

Dans le laps de temps entre la décision de dissolution (*AGE du 14 octobre 2020*) et la date effective de cette dissolution (*31 décembre 2020*), les missions suivantes, en coordination avec celles de la liquidation de l'ANATC, seront assurées par le secrétariat national : CR de l'AGN 2020 (*AGO et AGE*), dernière mise à jour du listing Gr 003 auprès de la FNAM, réalisation et diffusion du bulletin ANATC "spécial" de fin 2020, dernière diffusion de l'annuaire ANATC sous sa forme numérisée (*facture AGN, remboursement des déplacements, arrêt des comptes...*).

Dans ce même laps de temps entre la décision de dissolution (*AGE du 14 octobre 2020*) et la date effective de cette dissolution (*30 novembre 2020*), les missions suivantes, en coordination avec celles de la liquidation de l'ANATC, seront assurées par le trésorier national : facturation de l'AGN 2020 auprès de l'IGESA, facturation du bulletin ANATC "spécial" de juin, remboursement des déplacements, reversement du CE Banque Postale de l'ANATC sur le compte courant (*fermeture du CE ANATC*), arrêt des comptes avec les groupes régionaux. La résiliation de l'assurance GMF de l'ANATC doit être effective qu'après la date officielle de dissolution proposée par l'AGE.

Résolution n° 6 : Organisation de la phase transitoire adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Mission de l'organe liquidateur

Les formalités de dissolution comprennent plusieurs étapes. Le Président est chargé du respect de ces formalités dictées par le CR des travaux exceptionnels du CA ANATC de mars et avril 2020 (CR n° 114-01/ANATC/Pr du 23 avril 20230 non à tous) – Résolution adoptée par le Conseil d'Administration :

- La déclaration de dissolution (Cerfa n° 13972 et CR de dissolution de l'AGE) à la sous-préfecture L'Hay-les-Roses, à l'INSEE et au journal officiel ;
- Avec l'appui du récépissé de déclaration de dissolution de la sous-préfecture, l'organe liquidateur avisera par courrier recommandé les organismes suivant : l'assurance GMF La Sauvegarde de l'ANATC, le SIE (impôts) de Villejuif, la FNAM (dissolution du Gr 003 FNAM), les affiliations et affiliés ANATC et Gr 003 FNAM (UNATRANS, ACMA...), le pôle graphique de Paris (tirage des bulletins de liaison de l'ANATC) pour l'annulation de la convention existante, le cabinet de l'EMAA, le chef d'état-major de la DC-DIRISI avec copies au cercle-mess et au service sécurité du fort de Bicêtre, les associations Air (ANORAA, ANSORAA, AETA Saintes...), l'hébergeur OVH du site Web de l'ANATC, les abonnements divers (revues, magazines...)...

Résolution n° 7 : Mission de l'organe liquidateur adoptée à l'unanimité des présents et représentés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à (heure) : 12h00.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire, il a été dressé un procès-verbal signé par le président de l'ANATC, le trésorier de l'ANATC et le secrétaire de séance.

Jean BIBAUD – Président de l'ANATC

The image shows a circular official stamp of the ANATC (Association Nationale des Aériens de Télécommunications). The stamp contains the text "ASS. NATIONALE AERIENS TELECOMMUNICATIONS", "A.N.A.T.C.", and "Gr. 003 - FNAM". A handwritten signature, which appears to be "Jean Bibaud", is written across the stamp.